

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 97 (2000)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** FSSA

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Journées 2000 des apicultrices à Lanzenhäusern et Zollbrück (BE)

Les cours des Journées des apicultrices de cette année seront donnés à double. Le premier cours aura lieu les jeudi et vendredi 14 et 15 septembre 2000, le deuxième les samedi et dimanche 16 et 17 septembre 2000.

Un maximum de vingt-cinq participantes par cours sera possible. Le contenu du cours est le même pour les deux cours. Les prix est de Fr. 95.- (matériel, nuitée et repas inclus).

### Programme

Le cours commence à 13 h 30 chez Silvia Huwiler, dans son nouvel atelier de bougies de Lanzenhäusern (Berne-Schwarzenbourg). A 17 h a lieu le transfert en voitures privées et minibus vers Zollbrück, au centre de cours Birnbaum de Susanne Schütz. Après un repas du soir pris en commun, M<sup>me</sup> Schütz nous fera visiter son jardin. Il y a assez de place dans la ferme et le centre pour passer la nuit (sans supplément de prix pour des chambres à plusieurs lits et sac de couchage). Pour les quelques chambres à deux et quatre lits, il faut compter avec un supplément de Fr. 25.-. Il y a aussi la possibilité de dormir dans un hôtel des environs.

Le deuxième jour, Susanne Schütz nous entretiendra après le déjeuner sur les plantes à pollen qui valent la peine d'être connues, sur les soins et les exigences des plantes de jardin et plantes médicinales. Après le repas de midi auront lieu deux workshops : un sur le mélange pour obtenir un miel onctueux, la liquéfaction et la mise en bocaux, le deuxième sur la confection de plaques de cire. Du temps est également prévu pour un échange d'idées.

Cette journée se terminera autour d'un café. Puis les participantes seront amenées à la gare.

Inscription/informations : FSSA, U. Lehnherr, Bienen-Zeitung, Krattigstrasse 55, 3700 Spiez, tél. 033/654 93 30, fax 033/654 93 31, e-mail: info@swissbee.ch

## Antibiotiques dans le miel suisse

Après l'enquête de Kassensturz sur les résidus d'antibiotiques dans le miel, l'entreprise Narimpex (remplissage de pots) à Bienne a refait analyser des échantillons de miel dans des laboratoires spécialisés dans les denrées alimentaires à Berne et Zurich. Des petites traces d'antibiotiques ont aussi été trouvées dans le miel suisse.

Dans la nouvelle méthode d'analyse, les échantillons de miel sont hydrolysés, ce qui n'était pas le cas avant. Les plus infimes traces de résidus de sulfonamide peuvent ainsi être mesurées. La fixation de la valeur de tolérance à 20 ppb, respectivement à 50 ppb pour divers groupes d'antibiotiques, a été



fixée par l'Office fédéral de la santé (OFS). Les chimistes cantonaux ont ainsi une nouvelle norme pour l'analyse du miel.

Les laboratoires cantonaux et le laboratoire d'analyse de la Migros ont décelé dans sept échantillons sur quinze de miel suisse une teneur élevée en antibiotiques. La poursuite des producteurs et livreurs n'est dans ce cas plus possible. Selon l'OFS, les résidus trouvés ne présentent pas un danger pour la santé. La nouvelle récolte sera toutefois plus suivie afin de correspondre aux hautes exigences de la qualité suisse.

L'utilisation d'antibiotiques dans les ruches – pour lutter contre la loque américaine – est interdite en Suisse. L'utilisation d'antibiotiques est une démarche fautive, car elle engendre une résistance des germes pathogènes. La maladie reste cachée et le miel peut être contaminé. La bonne réputation du miel peut être ainsi mise en danger.

Suite à la découverte de résidus d'antibiotiques, la Fédération des sociétés suisses d'apiculture (FSSA) a décidé de sensibiliser encore plus les apiculteurs et producteurs sur le devoir d'application et contrôles de production. Elle va en outre faire elle-même analyser des échantillons afin de trouver la source de ces antibiotiques. La Fédération et les apiculteurs veulent montrer qu'ils produisent et vendent du miel sans antibiotiques. Sur chaque pot de miel du commerce est mentionné le nom du producteur. Cette possibilité de remonter à l'apiculteur est aussi une garantie pour le consommateur.

**Berchtold Lehnerr**, VSBV/FSSA, tél. 031/371 40 34,  
e-mail: info@swissbee.ch, Internet: www.swissbee.ch

## Antibiotiques – Concept VSBV/FSSA

### Buts

La VSBV/FSSA a pour but de maintenir un miel suisse sans résidus d'antibiotiques par une campagne offensive d'information et d'analyses.

### Principe de base

- Les apiculteurs qui utilisent des antibiotiques pour produire du miel manquent aux règles de déontologie.
- La VSBV/FSSA veille au respect des règles de déontologie par les producteurs de miel et à une interdiction générale d'utilisation des antibiotiques dans l'apiculture.

### Procédé

#### 1. Analyse des stocks

La VSBV/FSSA détermine à l'aide du test de Charm d'où proviennent les échantillons incriminés et communique ses résultats à l'OFS.

#### 2. Informations internes

La VSBV/FSSA informe largement les producteurs et répète ses appels.



## Détails du procédé

### 1. Prélèvement d'échantillons d'après les indices

Le degré de charge est établi à l'aide de la méthode de screening des antibiotiques de manière ciblée dans tout le pays et régionalement. Ce travail s'effectue en collaboration avec les bureaux officiels.

- La VSBV/FSSA fait immédiatement analyser les échantillons de la récolte 1999 qui sont au Liebefeld: trente échantillons de miel seront pris au hasard et seront analysés avec le test de Charm.
- Les contrôleurs du miel dans les sections prélèveront plus de deux cents échantillons de la récolte 2000 dans tout le pays, sous la conduite du chef du miel.
- Les échantillons provenant de régions suspectes seront analysés avec le test de Charm dans le cadre du budget supplémentaire pour les contrôles du miel, qui reste encore à octroyer (demande: Fr. 10 000.–). Les éventuelles sources d'antibiotiques seront ainsi mises au jour de manière précise.
- Tous les échantillons, résultats et indices sont à la disposition de l'OFS. La VSBV/FSSA peut livrer d'autres échantillons sur demande de l'OFS.

### 2. Information

L'information des producteurs tient particulièrement à cœur la VSBV/FSSA. Des informations seront diffusées dans la presse écrite (*Bienen-Zeitungen*), sur Internet (homepage), lors de réunions (forum de la branche) et lors de discussions (sections), ainsi que dans les médias.

- Première information: dans le *Bienen-Zeitung* N° 6 figure un texte publié à la dernière minute sur l'interdiction d'utilisation des antibiotiques.
- Information pour la branche: des articles spécialisés et des appels seront présents dans les prochains numéros du *Bienen-Zeitung*, ainsi que sur les homepages des sociétés d'apiculture. Les sections seront informées par une circulaire sur l'interdiction d'utilisation des antibiotiques dans l'apiculture. Les producteurs seront sommés de faire analyser leur miel en cas d'indices de résidus d'antibiotiques.
- Journée de l'interprofession: une réunion de la branche de l'apiculture sur la problématique des antibiotiques est agencée en juin/juillet. Les laboratoires cantonaux, l'OFS, l'OFAG et des représentants de consommateurs y participeront.

### 3. Interdiction d'obtention d'antibiotiques

La VSBV/FSSA s'engage pour que les lacunes en relation avec les antibiotiques dans l'affouragement des animaux et dans l'apiculture soient comblées. La possibilité d'obtenir des antibiotiques doit être empêchée par une interdiction générale.

Berne, le 19 mai 2000.

**Hans Georg Wenzel**  
président de la VSBV/FSSA

**Berchtold Lehnerr**  
secrétaire de la VSBV/FSSA

